



Novembre 2024

Avertissement : Ce tableau de bord est établi à partir des données disponibles au 15 décembre 2024. Les résultats présentés sont susceptibles d'être révisés à chaque nouvelle publication pour tenir compte des déclarations tardives ou d'éventuelles actualisations de la part des fournisseurs de données.

Malgré une légère reprise en novembre, les importations sont inférieures à leur niveau de 2023, tant en volume qu'en valeur. Ce recul est directement lié au ralentissement économique : il concerne en particulier les produits minéraux, utilisés par l'industrie du nickel (laquelle est marquée par la fermeture de KNS, l'interruption d'activité de Prony Ressources et la réduction d'activité de la SLN), la production électrique et le transport aérien. La reprise des activités industrielles et minières de Prony Ressources, effective début décembre, est un signal encourageant pour ses salariés et ses sous-traitants, et devrait permettre au secteur du nickel de retrouver quelques couleurs, tant au niveau de l'activité minière que métallurgique, dont la production et les exportations cumulées sur les 10 premiers mois de l'année sont divisées par deux par rapport à 2023.

Le marché de l'emploi reste dégradé : en septembre, le secteur privé compte 9 000 salariés de moins qu'en mars, dont 6 240 bénéficient du chômage total, et 1 200 employeurs de moins, dont la moitié étaient des ménages employeurs de gens de maison. Les ruptures de contrat diminuent mais parallèlement, le nombre de déclarations d'embauche continue de chuter, ce qui signifie que la destruction des emplois est liée aux non-renouvellements des contrats de travail arrivés à terme.

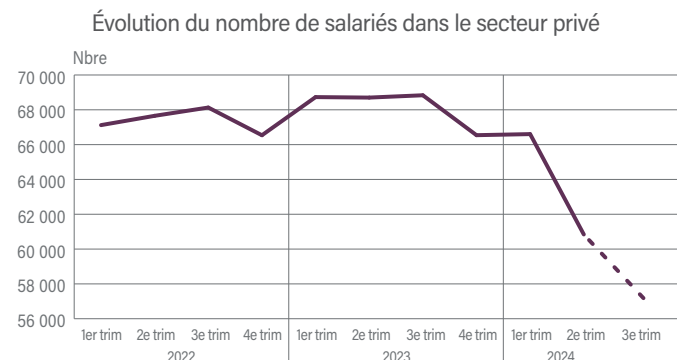
Signe que l'économie redémarre partiellement, les entreprises autorisées à recourir au chômage partiel pour le mois de novembre, ne sont plus que 970, contre 1 700 au plus fort de la crise, ce qui pourrait concerner 13 600 salariés au maximum (contre 23 600 en juillet). Pour autant, le bilan sur l'emploi pourrait s'assombrir encore si pour celles-ci l'activité ne redémarrait pas totalement en début d'année 2025 et si le financement du chômage partiel exaction prenait fin au 1^{er} janvier 2025.

Emploi - Chômage

● Emploi salarié privé

L'indicateur porte sur le nombre de salariés ayant un contrat actif au dernier jour du trimestre, auprès d'un employeur du privé. Dans le contexte, il permet de constater la destruction d'emplois salariés du privé, qui avait commencé avant les événements du mois de mai et s'est accentuée depuis.

Les informations du dernier trimestre, en pointillé dans le graphique, sont estimatives au vu des déclarations d'embauche et de débauche actuellement enregistrées. Elles ne seront mentionnées dans le tableau que lorsqu'elles seront consolidées, soit 5 mois après la fin du trimestre.

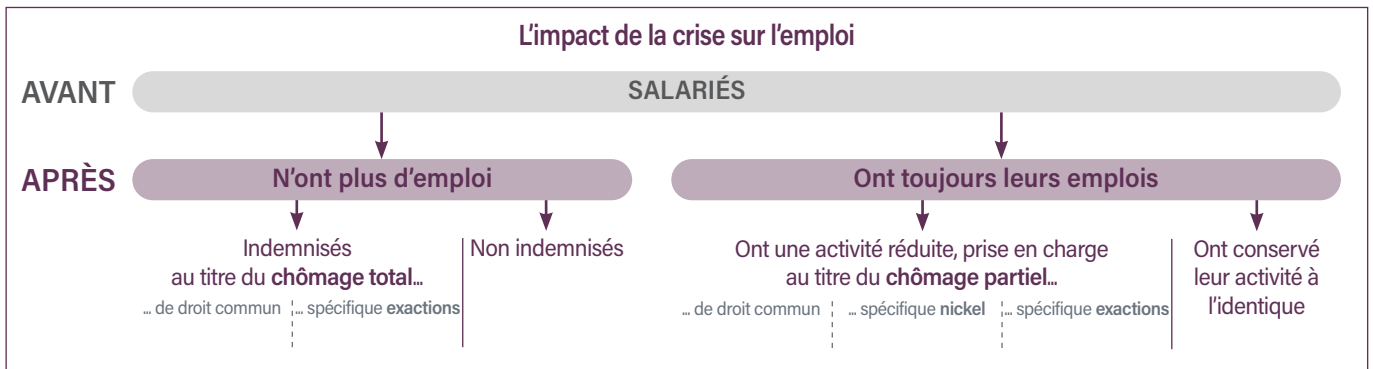


Salariés dans le secteur privé

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	68 714	66 616
2 ^e trimestre	68 689	60 899
3 ^e trimestre	68 813	
4 ^e trimestre	66 520	

Sources : Cafat - Isee
Données disponibles au 15/12/2024
Unité : nombre

Sources : Cafat - Isee - Données disponibles au 15/12/2024



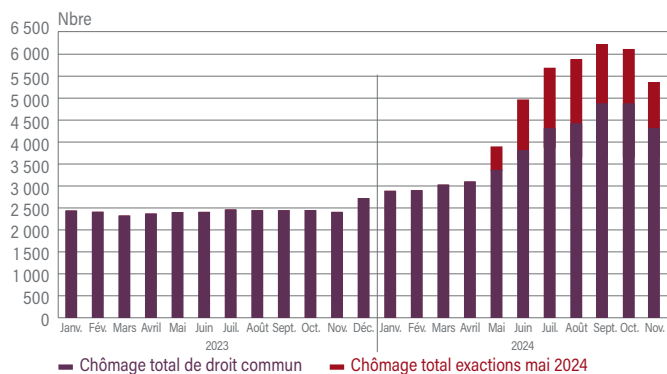
● Chômage total - Bénéficiaires

L'indicateur porte sur le nombre mensuel de personnes qui n'ont plus d'emploi **et** qui sont indemnisées par la Cafat au titre du chômage total, selon le mois pour lequel l'indemnité est due.

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits. Il a été complété par des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024. Compte tenu des conditions d'ouverture de droits propres à chacun de ces deux dispositifs (cf. annexe), le nombre de chômeurs indemnisés au chômage total peut être inférieur au nombre d'emplois salariés perdus.

Les intéressés ayant 3 mois pour effectuer leurs démarches auprès de la Cafat, les chiffres des 3 derniers mois peuvent évoluer de manière rétroactive. Le mois mentionné est celui pour lequel les droits sont ouverts. Celui-ci peut différer du mois de la demande d'admission à ce dispositif, comme de celui au cours duquel les allocations de chômage total sont effectivement versées au bénéficiaire.

Évolution du nombre mensuel de bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage



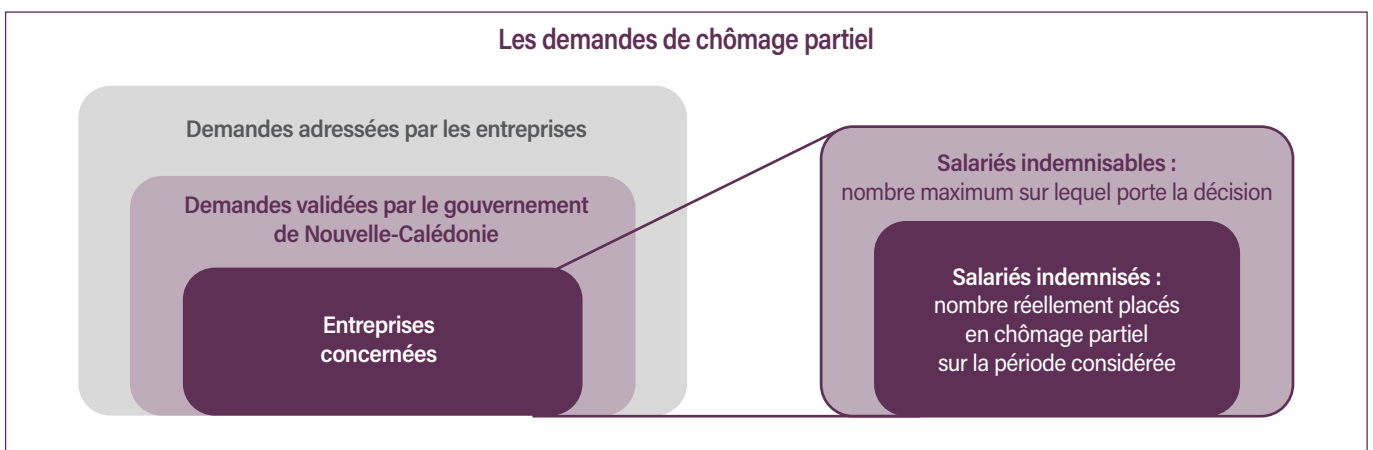
Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 19/12/2024

Bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage

	Droit commun		Exactions 2024
	2023	2024	
Janvier	2 417	2 870	-
Février	2 389	2 885	-
Mars	2 303	3 020	-
Avril	2 348	3 112	-
Mai	2 383	3 353	497
Juin	2 387	3 785	1 186
Juillet	2 441	4 305	1 354
Août	2 425	4 486	1 394
Septembre	2 424	4 859	1 376
Octobre	2 428	4 840	1 267
Novembre	2 388	4 299	1 052
Décembre	2 705		

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 19/12/2024 Unité : nombre

Les demandes de chômage partiel

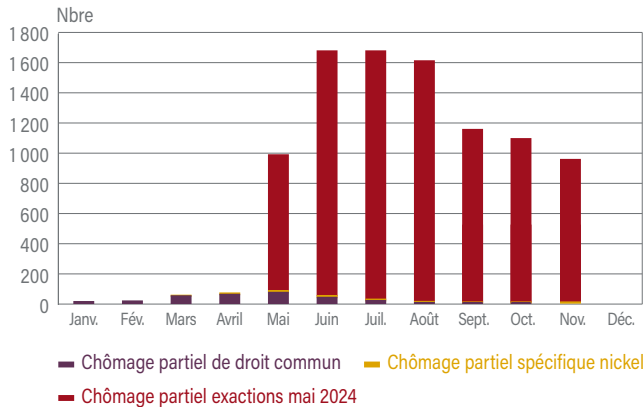


● **Chômage partiel - Entreprises concernées**

L'indicateur porte sur le nombre d'entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés.

Attention : Une même entreprise peut être comptabilisée sur plusieurs types de chômage et sur plusieurs mois. Le total sans double compte prend en compte cette entreprise une seule fois, quelle que soit la mesure de chômage accordée.

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données disponibles au 19/12/2024

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	7	-	-	7
Février	11	-	-	11
Mars	46	4	-	50
Avril	57	10	-	67
Mai	67	13	919	985
Juin	33	13	1 648	1 685
Juillet	14	13	1 665	1 686
Août	2	10	1 602	1 612
Septembre	-	8	1 173	1 181
Octobre	-	3	1 111	1 114
Novembre	-	3	968	971
Décembre	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	81	16	2 035	2 063

Sources : DTEFP - GNC - Isee
Données disponibles au 19/12/2024

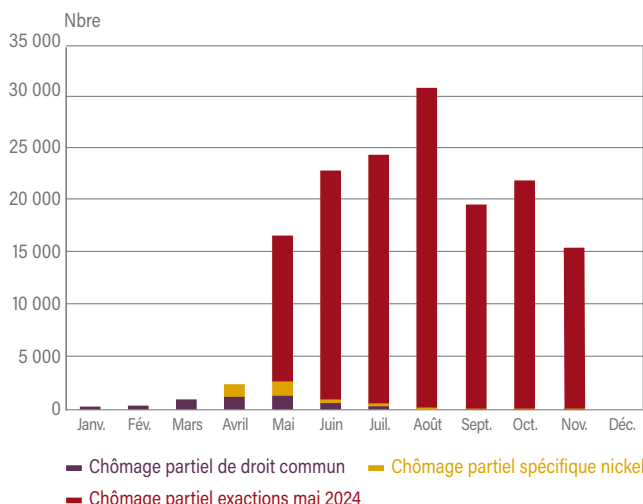
Unité : nombre

● **Chômage partiel - Salariés indemnisables**

L'indicateur porte sur le nombre de salariés indemnisables au chômage partiel, c'est-à-dire dont le temps de travail pourrait être partiellement réduit au cours du mois concerné, conformément à la demande validée de l'entreprise.

Attention : Les salariés d'une même entreprise sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisables au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données disponibles au 19/12/2024

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	118	-	-	118
Février	211	-	-	211
Mars	769	63	-	832
Avril	1 052	1 209	-	2 203
Mai	1 148	1 374	14 189	15 015
Juin	425	350	22 745	23 015
Juillet	149	307	24 472	23 537
Août	25	283	31 095	23 492
Septembre	-	102	19 409	17 871
Octobre	-	22	22 261	17 082
Novembre	-	22	15 313	13 584
Décembre	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	679	1 004	25 222	25 030

Sources : DTEFP - GNC - Isee
Données disponibles au 19/12/2024

Unité : nombre

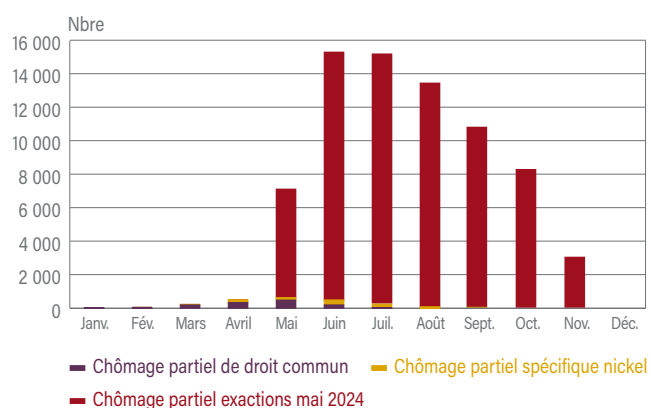
● **Chômage partiel – Salariés indemnisés**

L'indicateur porte sur le nombre de salariés, toujours en emploi mais dont le temps de travail a effectivement été réduit au cours du mois concerné, qui sont pris en charge au titre du chômage partiel. Par définition, ces salariés ne sont pas des chômeurs.

Cet indicateur permet de rendre compte chaque mois de la réduction d'activité au sein des entreprises, en fonction du dispositif mobilisé. L'indemnisation du chômage partiel est versée à l'entreprise par la Cafat, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par l'entreprise. Le mois mentionné ici est celui pour lequel l'indemnité est due et donc celui du travail à temps partiel. Il diffère du mois au cours duquel les sommes sont effectivement payées par la Cafat.

Attention : Les salariés bénéficiaires d'une mesure de chômage partiel sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisés au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 19/12/2024

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun		Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
	2023	2024	2024	2024	2024
Janvier	24	20	-	-	20
Février	44	30	-	-	30
Mars	39	203	32	-	235
Avril	35	412	318	-	730
Mai	26	543	223	6 523	7 148
Juin	79	223	301	14 872	15 313
Juillet	69	29	134	14 947	15 110
Août	65	-	92	13 387	13 479
Septembre	10	-	33	10 677	10 710
Octobre	11	-	16	8 334	8 350
Novembre	14	-	4	3 228	3 232
Décembre	12	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	147	712	586	22 503	22 802

Sources : Cafat - GNC - Isee
Données disponibles au 19/12/2024

Unité : nombre

Entreprises

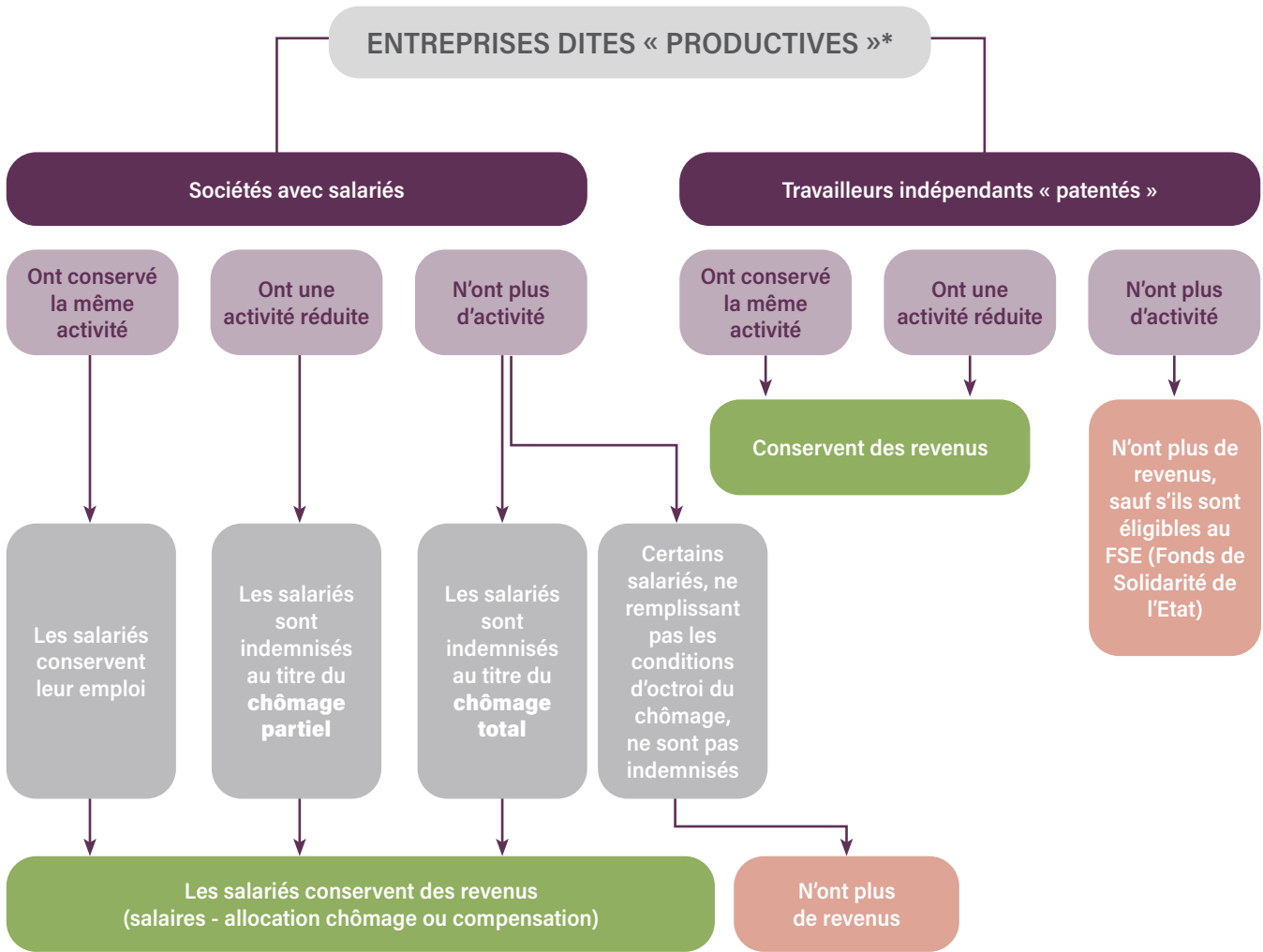
Répartition des entreprises



* Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

** Les formes juridiques non décrites sont les suivantes : Société civile immobilière (SCI), Groupement de droit particulier local (GDPL), Association loi de 1901 et assimilé, Organisme mutualiste, Comité d'entreprise (CE), Organisme professionnel, Syndicat de propriétaires, Fondation, Parti politique, Organisation internationale, Consulat.

L'impact de la crise sur les revenus des travailleurs



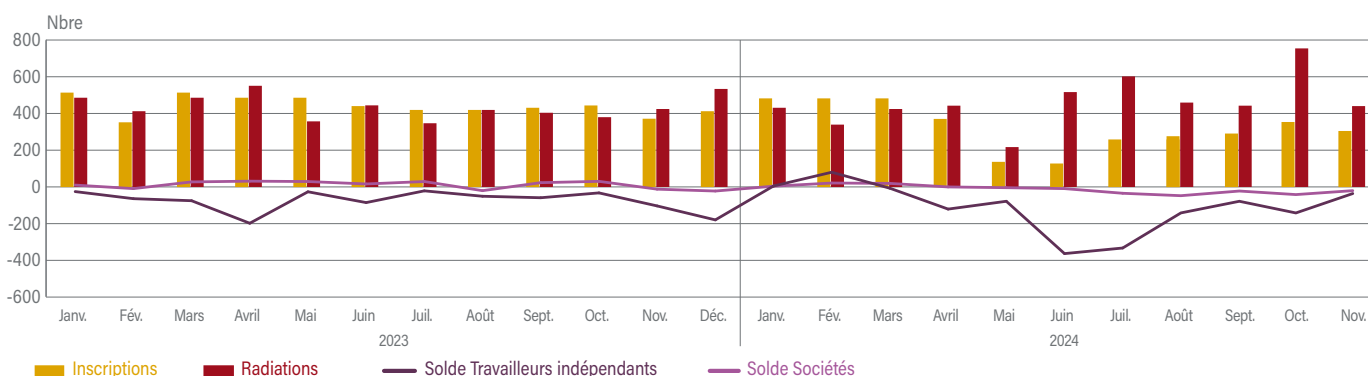
● Démographie des entreprises

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

Evolution du nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet et du solde pour les travailleurs indépendants et les sociétés



Source : Isee - Ridet

Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet (travailleurs indépendants et sociétés)

	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				SOCIÉTÉS			
	Inscriptions		Radiations		Inscriptions		Radiations	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Janvier	365	384	383	372	86	67	63	54
Février	286	356	342	270	53	82	59	57
Mars	353	366	420	366	91	62	52	38
Avril	312	270	500	382	84	66	46	58
Mai	288	114	307	184	75	24	41	22
Juin	303	106	380	472	71	24	49	26
Juillet	284	201	298	522	70	28	32	56
Août	284	221	327	368	63	32	75	73
Septembre	298	240	349	334	67	37	39	58
Octobre	302	298	327	447	83	39	48	73
Novembre	254	256	349	300	63	28	67	52
Décembre	258		428		86		99	
TOTAL	3 587	2 812	4 410	4 017	892	489	670	567

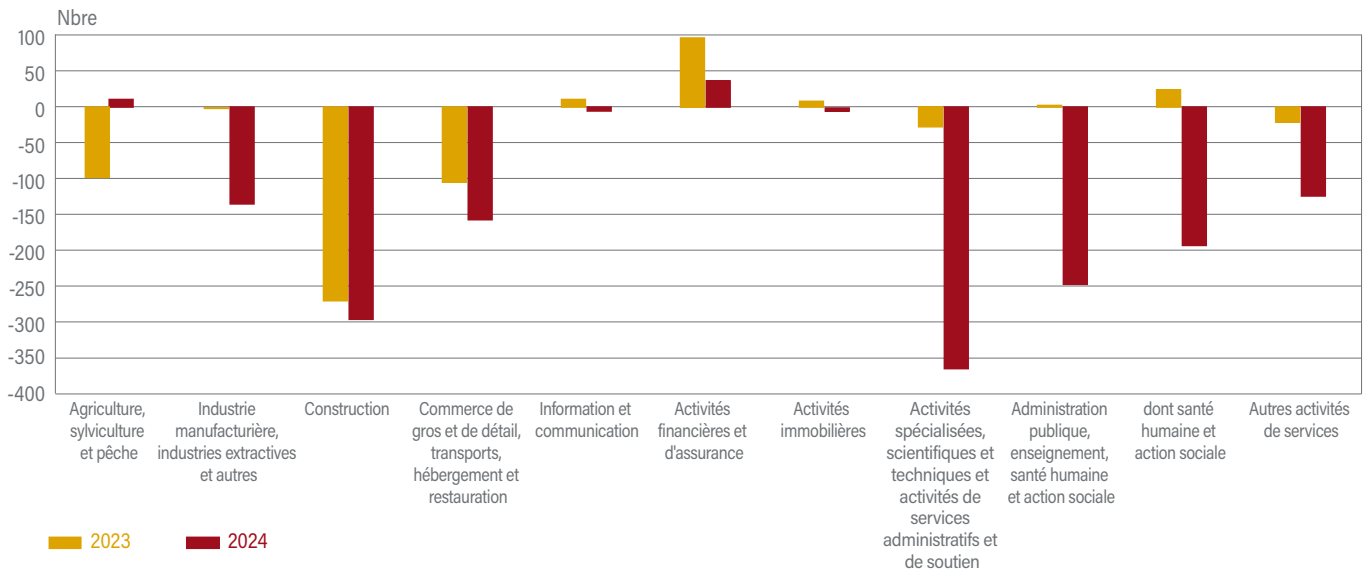
Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● Démographie des entreprises, par secteur d'activité

L'indicateur porte sur le solde d'entreprises inscrites au Ridet selon l'activité principale exercée.

Comparaison 2023-2024 du solde entre les inscriptions et les radiations au Ridet, des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulées de janvier à novembre



Source : Isee - Ridet

Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet, des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulées de janvier à novembre

SECTEUR DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Agriculture, sylviculture et pêche	386	322	485	309	-99	13
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	400	334	403	472	-3	-138
Construction	323	247	593	542	-270	-295
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	708	622	820	779	-112	-157
Information et communication	92	69	79	77	13	-8
Activités financières et d'assurance	128	66	31	24	97	42
Activités immobilières	61	40	50	46	11	-6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1 093	818	1 127	1 180	-34	-362
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	656	548	653	796	3	-248
<i>dont santé humaine et action sociale</i>	497	400	471	589	26	-189
Autres activités de services	288	235	312	359	-24	-124
TOTAL	4 135	3 301	4 553	4 584	-418	-1 283

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● **Démographie des entreprises, par province**

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés, selon la province du siège social de l'entreprise. Pour les travailleurs indépendants, il s'agit le plus souvent de la province de leur domicile.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Inscriptions et radiations au Ridet des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulées de janvier à novembre

PROVINCE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PROVINCE SUD, dont	3 318	2 703	3 543	3 719	-225	-1 016
Activités de services administratifs et de soutien	640	520	652	692	-12	-172
Construction	280	208	490	456	-210	-248
Industrie manufacturière	324	291	315	400	9	-109
Santé humaine et action sociale	447	363	407	524	40	-161
PROVINCE NORD, dont	600	482	730	637	-130	-155
Activités de services administratifs et de soutien	140	105	160	167	-20	-62
Agriculture, sylviculture et pêche	133	159	164	108	-31	51
Construction	33	31	69	61	-36	-30
Santé humaine et action sociale	38	29	51	51	-13	-22
PROVINCE ÎLES, dont	217	116	280	228	-63	-112
Activités de services administratifs et de soutien	55	31	62	58	-7	-27
Agriculture, sylviculture et pêche	70	20	58	43	12	-23
Construction	10	8	34	25	-24	-17
Industrie manufacturière	11	7	15	20	-4	-13
TOTAL	4 135	3 301	4 553	4 584	-418	-1 283

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

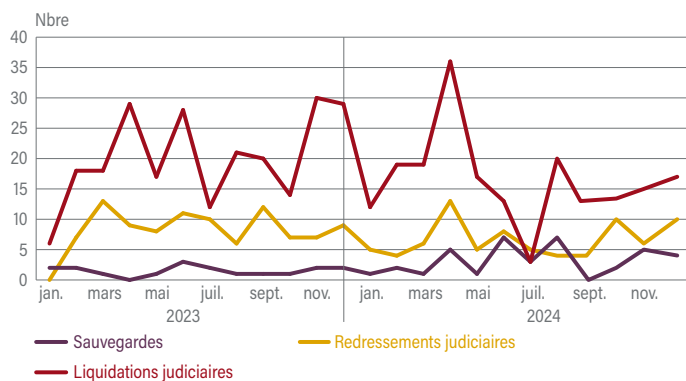
● Procédures collectives

L'indicateur porte sur le nombre de mandats de procédures collectives ouvertes auprès du mandataire judiciaire, selon le mois de l'ouverture de la procédure.

La procédure collective est un dispositif juridique de prévention et de traitement des difficultés financières des entreprises. Elle prend les formes suivantes : sauvegardes (quand l'entreprise n'est pas en cessation de paiement), redressements judiciaires (l'entreprise est en état de cessation de paiement mais un redressement économique est envisageable) ou liquidations judiciaires (lorsqu'une entreprise est en état de cessation des paiements et que son redressement est manifestement impossible).

Seule la liquidation judiciaire mettra fin à l'activité de l'entreprise. Le mois d'ouverture de la procédure n'est pas le mois de cessation réelle d'activité de l'entreprise.

Évolution du nombre de procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture



Source : Mandataire judiciaire

Procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture

	2023	2024
Janvier	8	18
Février	27	25
Mars	32	26
Avril	38	54
Mai	26	23
Juin	42	28
Juillet	24	11
Août	28	31
Septembre	33	16
Octobre	22	25
Novembre	39	26
Décembre	40	31
TOTAL	359	314

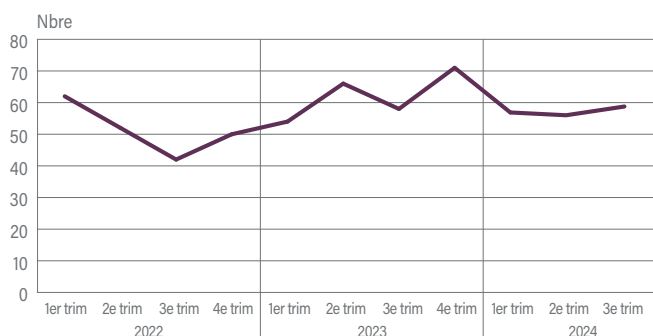
Source : Mandataire judiciaire

Unité : nombre

● Liquidations judiciaires

L'indicateur porte sur le nombre de cessations effectives d'activité à la suite d'une liquidation judiciaire, qui ont donné lieu à une radiation au Ridet, selon le trimestre du jugement prononçant cette liquidation, donc le trimestre de cessation effective d'activité.

Évolution du nombre de liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre



Source : Isee - Ridet

Liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	54	57
2 ^e trimestre	67	56
3 ^e trimestre	58	59
4 ^e trimestre	71	
TOTAL	250	172

Source : Isee - Ridet

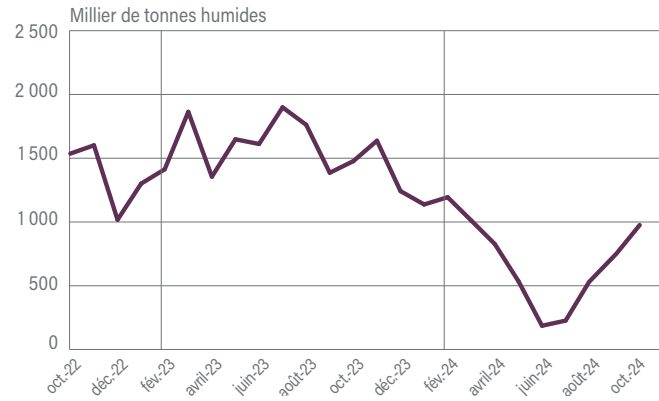
Unité : nombre

Activité économique

● Extraction minière

L'indicateur porte sur la quantité de minerai brut extraite chaque mois par les opérateurs miniers, quelle que soit sa teneur en nickel.

Évolution de l'extraction minière



Sources : DIMENC - Isee

Extraction minière

	2023	2024
Janvier	1 333	1 166
Février	1 448	1 224
Mars	1 908	1 037
Avril	1 388	848
Mai	1 688	551
Juin	1 651	194
Juillet	1 944	235
Août	1 804	546
Septembre	1 420	752
Octobre	1 513	992
Novembre	1 677	
Décembre	1 275	
TOTAL	19 051	7 545

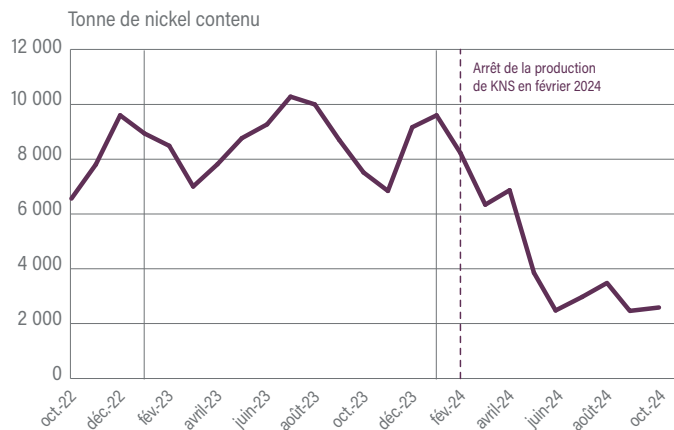
Sources : DIMENC - Isee

Unité : millier de tonnes humides

● Production métallurgique

L'indicateur porte sur les quantités produites, chaque trimestre, par les entreprises métallurgiques.

Évolution de la production métallurgique



Sources : DIMENC - Isee

Production métallurgique

	2023	2024
Janvier	9 014	9 675
Février	8 466	8 332
Mars	7 102	6 314
Avril	8 071	6 940
Mai	8 936	3 877
Juin	9 317	2 378
Juillet	10 529	2 515
Août	10 006	2 732
Septembre	8 632	2 508
Octobre	7 535	2 566
Novembre	6 911	
Décembre	9 133	
TOTAL	103 652	47 838

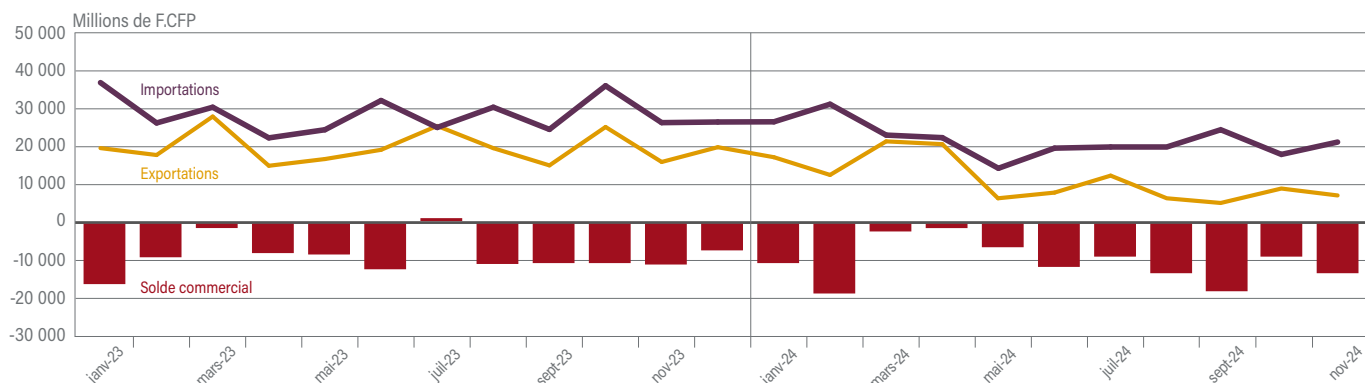
Sources : DIMENC - Isee

Unité : tonne de nickel contenu

● **Échanges extérieurs**

L'indicateur porte sur la valeur des échanges extérieurs de marchandises de la Nouvelle-Calédonie et le solde commercial qui en résulte.

Evolution des échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde



Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 15/12/2024

Échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde

	2023			2024		
	Importations	Exportations	Solde commercial	Importations	Exportations	Solde commercial
Janvier	38 082	19 615	-18 467	27 852	16 766	-11 086
Février	27 498	16 964	-10 533	30 780	11 260	-19 520
Mars	30 403	29 266	-1 137	23 690	21 859	-1 831
Avril	22 819	13 817	-9 002	22 887	21 915	-971
Mai	25 365	16 187	-9 178	14 310	7 075	-7 234
Juin	32 882	19 178	-13 704	19 599	8 257	-11 342
Juillet	26 080	26 288	208	19 965	11 604	-8 360
Août	31 475	19 596	-11 879	19 982	6 487	-13 495
Septembre	25 476	14 194	-11 283	24 721	6 316	-18 405
Octobre	37 259	26 237	-11 021	17 802	9 344	-8 458
Novembre	27 593	15 245	-12 348	20 982	7 209	-13 773
Décembre	27 796	19 812	-7 983			
TOTAL	352 728	236 399	-116 328	242 570	128 094	-114 476

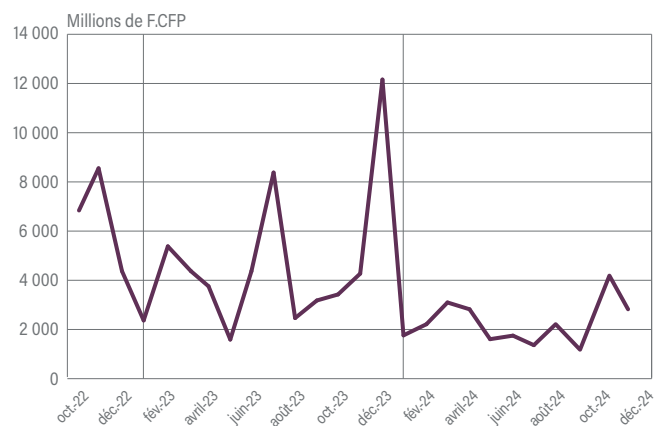
Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 15/12/2024

Unité : million de F.CFP

● **Exportations minières**

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de minerai de nickel.

Évolution de la valeur des exportations minières



Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 15/12/2024

Exportations minières

	2023	2024
Janvier	2 257	1 844
Février	4 966	2 114
Mars	4 304	3 089
Avril	3 700	2 953
Mai	1 641	1 579
Juin	4 323	1 811
Juillet	8 366	1 295
Août	2 481	1 995
Septembre	3 199	1 210
Octobre	3 379	4 242
Novembre	4 295	2 827
Décembre	12 109	
TOTAL	55 019	24 960

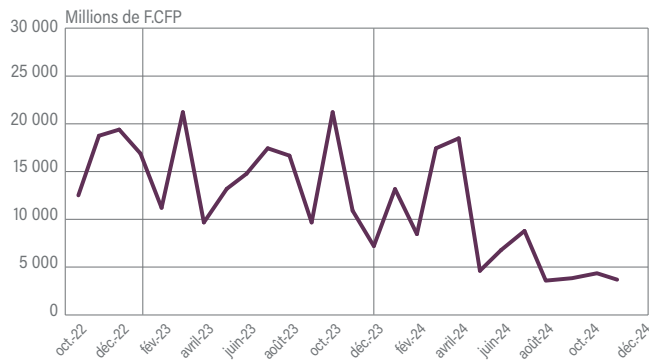
Sources : DRDNC - Isee
Données disponibles au 15/12/2024

Unité : million de F.CFP

● Exportations métallurgiques

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de produits métallurgiques.

Évolution de la valeur des exportations métallurgiques



Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 15/12/2024

Exportations métallurgiques

	2023	2024
Janvier	16 488	13 088
Février	11 121	8 351
Mars	21 610	17 050
Avril	9 357	18 246
Mai	13 427	4 875
Juin	14 003	5 813
Juillet	17 156	8 196
Août	16 430	3 163
Septembre	9 204	3 406
Octobre	21 768	3 602
Novembre	10 291	3 120
Décembre	7 076	
TOTAL	167 932	88 911

Sources : DRDNC - Isee

Unité : million de F.CFP

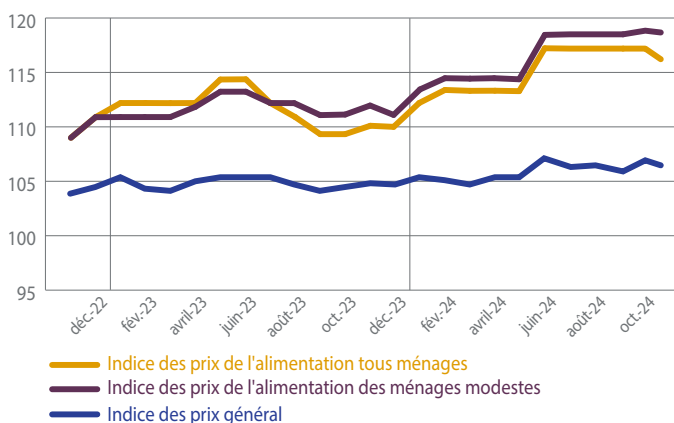
Données disponibles au 15/12/2024

● Indice des prix

L'indicateur porte sur l'indice général des prix à la consommation (IPC) et sur l'indice **alimentation** de l'IPC, établis mensuellement.

L'indice des prix à la consommation (IPC) vise à estimer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par l'ensemble des ménages calédoniens. Or, les structures de consommation étant propres à chaque ménage, pour le calcul de l'IPC des ménages modestes, c'est la structure des 20 % des ménages les plus modestes qui est retenue. En effet, leur pouvoir d'achat étant, par définition, inférieur à celui du ménage moyen, ils sont d'autant plus fragilisés par les hausses de prix, notamment celles concernant l'alimentation. L'indice alimentation présenté ici concerne l'ensemble des ménages et les 20 % des ménages les plus modestes.

Evolution de l'indice des prix général et de l'indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage



Source : Isee

Base 100 décembre 2021

Indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage

	Tous ménages		Ménages modestes	
	2023	2024	2023	2024
Janvier	112,19	112,00	111,35	113,44
Février	112,31	113,39	111,40	114,47
Mars	112,18	113,31	111,35	114,43
Avril	112,46	113,32	111,84	114,31
Mai	114,35	113,00	113,23	114,21
Juin	113,63	117,22	112,93	118,45
Juillet	112,44	116,53	112,36	117,93
Août	110,90	117,19	111,87	118,50
Septembre	109,33	117,09	111,08	118,18
Octobre	109,12	117,12	111,13	118,88
Novembre	110,43	115,97	111,96	118,37
Décembre	109,77		111,38	

Source : Isee

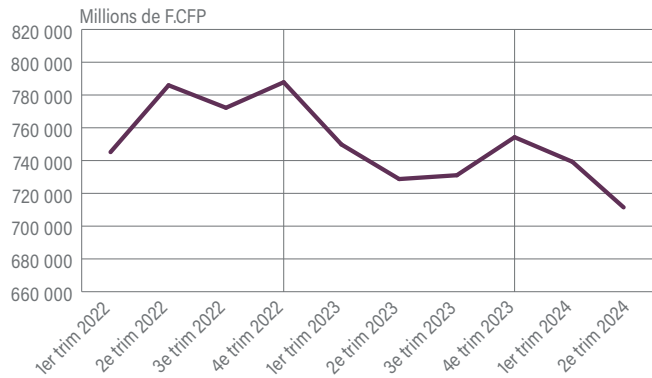
Base 100 décembre 2021

Activité financière

● Épargne

L'indicateur porte sur le montant de l'épargne collectée par les établissements financiers locaux, au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant de l'épargne collectée auprès des entreprises et des ménages



Source : IEOM

Épargne collectée auprès des entreprises et des ménages

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	274 967	253 514	473 920	486 335
2 ^e trimestre	252 754	242 126	476 431	469 001
3 ^e trimestre	253 010		478 047	
4 ^e trimestre	270 177		484 911	

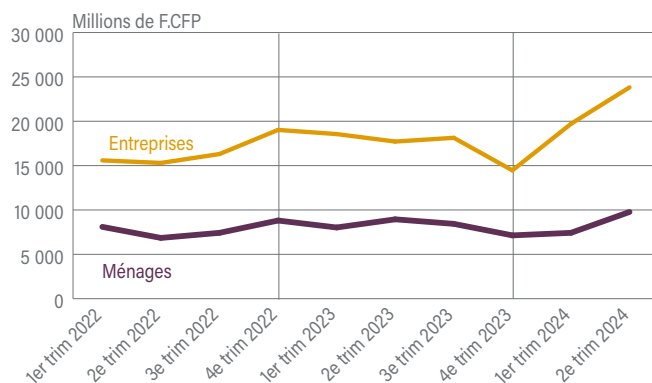
Source : IEOM

Unité : million F. CFP

● Solvabilité

L'indicateur porte sur le montant des créances douteuses (c'est-à-dire qui ne sont pas payées à l'échéance), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des créances douteuses nettes



Source : IEOM

Encours de créances douteuses nettes

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	17 627	19 123	7 979	7 497
2 ^e trimestre	17 093	23 850	8 324	9 431
3 ^e trimestre	17 570		8 091	
4 ^e trimestre	14 891		7 270	

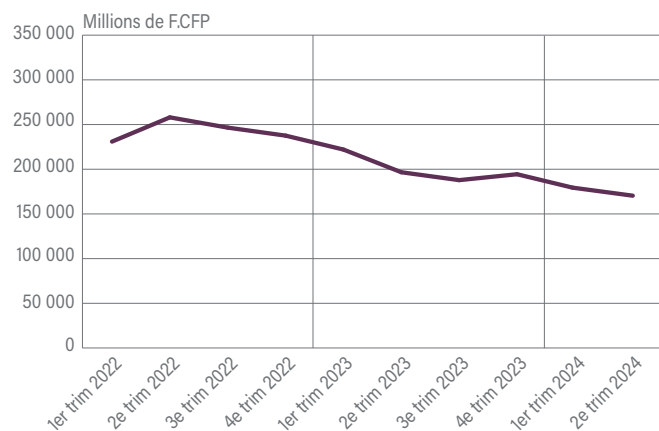
Source : IEOM

Unité : million F. CFP

● **Trésorerie des entreprises**

L'indicateur porte sur le montant des dépôts à vue des entreprises (c'est-à-dire des sommes disponibles à tout moment sur un compte bancaire courant), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des montants des dépôts à vue des entreprises



Source : IEOM

Dépôts à vue des entreprises

	2023	2024
1^{er} trimestre	224 007	176 529
2^e trimestre	198 752	170 607
3^e trimestre	184 954	
4^e trimestre	192 603	

Source : IEOM

Unité : million F.CFP

Annexe 1 - Les conditions d'ouverture de droit au chômage**Chômage total :**

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits, notamment :

- Avoir cotisé au régime d'assurance Chômage de la Cafat au moins 9 mois
- Avoir effectué en Nouvelle-Calédonie au moins 1 521 heures de travail pendant les 12 mois précédant la rupture du contrat de travail
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi (i.e. ne pas avoir démissionné sauf motif légitime)
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des structures provinciales
- Être à la recherche effective et permanente d'un emploi.

Suite aux exactions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n°147/CP du 14 juin 2024). Les conditions d'ouverture de droit listées précédemment ne sont pas requises dans ce cas. Par contre, ce dispositif ne s'adresse qu'aux salariés dont le contrat de travail a été rompu du fait des exactions de mai 2024 (rupture définitive du contrat de travail suite à la destruction totale de l'entreprise en raison par exemple d'un incendie sans possibilité de reprise de l'activité). Les entreprises concernées sont listées dans un arrêté du gouvernement.

Chômage partiel :

Le dispositif de chômage partiel de droit commun qui pré-existait, a été complété :

- D'un dispositif spécifique nickel, pour les entreprises touchées par la crise du nickel (délibération n° 396 du 28 mars 2024)
- D'un dispositif spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n° 147/CP du 14 juin 2024)

L'indemnisation du chômage partiel est versée par la Cafat à l'entreprise, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par les entreprises. Quand elles ne disposaient pas de la trésorerie suffisante, certaines entreprises ont pu faire une demande d'avance.